

COMMUNE DE  
**GERMIGNY L'EVEQUE**  
77910

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU MERCREDI 19 DECEMBRE 2018**

DEPARTEMENT DE  
**SEINE ET MARNE**

ARRONDISSEMENT DE MEAUX  
CANTON LA FERTE SOUS JOUARRE

Tél : 01.64.33.01.89

Fax : 01.64.33.86.66

courriel : mairie.germigny-leveque@wanadoo.fr

Le Conseil Municipal de Germigny l'Evêque, dûment convoqué par son Maire, Mme MARIE-MELLARE Aline, se réunira en session ordinaire le :

**MERCREDI 19 DECEMBRE 2018  
à 20 heures 30**

Fait à Germigny-L'Evêque le 12 Décembre 2018

### **ORDRE DU JOUR**

- 2018-31 Modification des statuts du SDESM**
- 2018-32 Achat et échange parcelles**
- 2018-33 Avis sur l'adhésion de la commune de Quincy-Voisins à la CAPM**
- 2018-34 Fixation du montant du repas des anciens**
- 2018-35 Délibération modificative budgétaire (assainissement)**
- 2018-36 Demande de subvention « ORFELINS »**
- 2018-37 Aide financière école St Jean**
- 2018-38 Désignation d'un conseiller municipal pour la Commission de contrôle élections.**
- 2018-39 Questions diverses**
  - a) **Fêtes et cérémonies : dépenses à imputer au compte 6232**
  - b) **Réparation pneu**

---

Nombre de conseillers :

- en exercice : 15
- présents : 14
- votants : 14

L'an deux mille dix-huit,  
**le MERCREDI 19 DECEMBRE 2018 à vingt heures trente,**  
le Conseil Municipal de la commune de GERMIGNY-L'EVEQUE  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous  
la présidence de Madame Aline MARIE-MELLARE, Maire.  
Date de convocation et d'affichage du Conseil Municipal :  
**12 décembre 2018**

**Etaient Présents** : Mmes Mrs : **MARIE-MELLARE** Aline - **BRIAND** Alain - **CHATEAU** Andrée - **CASCALES** Rodolphe - **MARIOT** Céline - **DUBREUIL** Joëlle - **SCANZAROLI** Jean-Luc - **SCIPION** Florence - **MONTAGNON** Dominique - **WURTZ** Séverine - **BARRANGER** Carole - **RISPINCELLE** Josiane - **ROUILLON** Katherine - **PICHAVANT** Valérie -

**Absent excusé** : M. Richard **KACZOROWSKI**

**Secrétaire** : Mme **CHATEAU** Andrée

Avant d'ouvrir la séance, Madame le Maire invite l'ensemble du Conseil Municipal à faire une minute de silence en hommage à Philippe HELM.

Puis, la séance est ouverte.

Madame le Maire souhaite la bienvenue à Carole BARRANGER qui rejoint le conseil municipal.

### **2018-31 Modification des statuts du SDEM**

VU la délibération n° 2018-56 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne portant modification de ses statuts,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'**unanimité** des membres présents et représentés :

**APPROUVE** les modifications des statuts du SDESM.

### **2018-32 Achat et échange parcelles**

Madame le Maire fait part d'un courrier de M. FORGET Alain proposant de racheter à la commune la parcelle ZA 61 d'une surface de 479 m<sup>2</sup> et de lui céder une partie des parcelles ZA 35, 36 et 59 attenantes aux parcelles appartenant déjà à la commune et qui concernent pour partie le chemin actuel d'accès à la Marne.

Le prix serait fixé à 0.50 € /m<sup>2</sup> pour une superficie d'environ de 15 000 m<sup>2</sup>. Les frais de bornage seraient à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne à l'**unanimité** l'autorisation à Mme le Maire de vendre la parcelle ZA 61 et d'acheter une partie des parcelles ZA 35,36 et 59 aux conditions ci-dessus exposées et de signer les actes notariés.

### **2018-33 Avis sur l'adhésion de la commune de Quincy-Voisins à la CAPM**

VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

VU la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles,

VU la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

VU le Code des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 5214-26, L5211-18 I et L5211-45,

VU la délibération du conseil municipal de la commune de Quincy-Voisins du 13 juillet 2018 demandant son retrait de la Communauté de Communes du Pays Créçois et son adhésion à la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux,

VU la délibération de la CAPM en date du 21 septembre 2018 acceptant la demande d'adhésion de la commune de Quincy-Voisins,

**APRES EN AVOIR DELIBERE**, par 13 voix POUR et 1 abstention, le Conseil Municipal est favorable à l'admission de la commune de Quincy-Voisins à la CAPM.

### **2018-34 – Fixation du montant du repas des anciens**

Madame le Maire, à la demande de la trésorerie municipale, informe le conseil municipal de la nécessité de délibérer sur le prix de la participation au « repas des aînés » demandée à l'accompagnant qui a moins de 66 ans.

Le montant de la participation sollicité est de :

-32 € pour l'année 2018,

-35 € pour l'année 2019

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'**unanimité** le prix de la participation mentionné ci-dessus pour les années 2018 et 2019.

### **2018-35 Délibération modificative budgétaire (assainissement)**

Mme le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de procéder à une **ouverture de crédit afin de régulariser les amortissements pour les années 2017 et 2018.**

- **Recettes Investissement :**

(021) virement de section de fonctionnement - 444.00 €

- **Dépenses fonctionnement**

(023) virement de la section d'investissement - 444.00 €

- **Dépenses de fonctionnement**

(6811) charges d'exploitation + 444.00 €

- **Recettes d'investissement**

(28 158) autres + 444.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à **l'unanimité**, de procéder aux écritures.

**2018-36 Demande de subventions « ORFELINS »**

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de subvention sollicitée par l'Association Orfélines, visant notamment aux soins et à la stérilisation des chats errants sur la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par **1 voix contre, 2 abstentions et 11 voix POUR** d'allouer à l'association Orfélines la somme de 600.00 €.

**2018-37 Aide financière école St Jean**

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal d'un courrier qu'elle a reçu de l'école Saint-Jean à Monthyon (77) sollicitant une participation financière pour un élève inscrit dans son établissement d'enseignement mixte privé catholique, associé à l'état par contrat d'association.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à **l'unanimité**, refuse de verser la somme de 283.33 € autorisée par la loi n° 2009-1312 du 28 octobre 2009.

**2018-38 Désignation d'un conseiller municipal pour la commission de contrôle des élections.**

Madame le Maire informe le conseil municipal de la nouvelle réforme des listes électorales entrant en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2019, avec la mise en place d'une commission de contrôle.

A cet effet, un conseiller municipal doit être désigné pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission, ou à défaut du plus jeune conseiller municipal.

Madame RISPINCELLE Josiane, s'est proposée pour participer aux travaux de la commission de contrôle des élections.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à **l'unanimité** la candidature de Mme RISPINCELLE.

**2018-39 Questions diverses :**

**a) Fêtes et cérémonies : dépenses à imputer au compte 6232**

Madame le Maire indique que conformément aux dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M14, le compte 6232 sert à imputer les dépenses relatives aux fêtes et cérémonies. Cependant, son caractère étant imprécis, la trésorerie municipale sollicite une délibération de principe précisant la nature des dépenses à imputer à cet article et autorisant leur engagement.

En conséquence, Madame le Maire propose de prendre en charge les dépenses suivantes au compte 6232 « fêtes et cérémonies » :

- D'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant attrait aux fêtes, cérémonies, manifestations culturelles/touristiques tels que par exemple, les décorations et sapins de Noël,

les cadeaux ou jouets, friandises pour les enfants, diverses prestations et cocktails servis lors de cérémonies ou réceptions officielles et inaugurations.

- Les fleurs, bouquets, gravures, médailles, albums, -coupes et autres présents offerts à l'occasion de divers évènements et notamment lors des mariages, décès, naissances, départ en retraite, départ, récompenses sportives, culturelles ou lors de réceptions officielles.

- Le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrats.

- Les frais de restauration des élus ou employés communaux liés aux actions communales ou à l'occasion d'évènements ponctuels.

- Les dépenses liées à l'achat de denrées et petites fournitures pour l'organisation de réunions ou d'ateliers ou de manifestations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à **l'unanimité** de considérer l'affectation des dépenses reprises ci-dessus au compte 6232 « fêtes et cérémonies » dans la limite des crédits inscrits au budget primitif.

### **2018-39 Questions diverses b) réparation pneu**

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de Monsieur BLAIN Jean-Pierre qui a abimé une des roues de son véhicule en passant dans un nid de poule, route de Rézel.

Après remboursement des réparations auprès de son assurance, il lui reste à charge 326,54 € à régler.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par **1 voix contre, 2 abstentions et 11 voix POUR** de rembourser à M. Blain la somme de 326.54 €.

Fin du conseil à 21h30